

# Etréchy

ensemble et solidaires

ETRECHY, ENSEMBLE ET SOLIDAIRES

30 Grande rue, 91580 ETRECHY.

etrechy.ensol@free.fr

06-75-58-65-05

http://etrechy.ensol.free.fr/

Etréchy, le 12 décembre 2012.

Dans le cadre de l'article 3 du règlement intérieur de notre Conseil municipal voté le 30 mars 2009, j'ai l'honneur, au nom du groupe ETRECHY, ENSEMBLE ET SOLIDAIRES, de déposer ici les questions orales suivantes pour le prochain Conseil municipal du 14 décembre 2012.

Michel GLEYZE./.

--O--

## QUESTIONS AU CONSEIL DU 14/12/2012.

### 1. Accessibilité.

L'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise que la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH) doit établir un rapport annuel présenté en Conseil municipal, rapport qui doit être transmis au représentant de l'Etat dans le Département, au Président du Conseil général, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport. Quand ce rapport nous sera-t-il présenté ?

Le 26 octobre, vous nous indiquiez «*Pour l'avenir, la Commission devrait être appelée d'une part à constater et valider les réalisations sur site.*». Ne serait-il pas plus pertinent de la consulter en amont des projets et travaux ?

### 2. Travaux rue de Gravelle, rue de Vintué.

Sur l'accès principal du quartier du Vintué, de part et d'autre du pont SNCF, deux énormes tranchées réalisées début novembre sur la voie publique rendent la circulation difficile et dangereuse dans ce secteur depuis près d'un mois et demi. Pensez-vous que cette situation soit acceptable ? Qu'avez-vous entrepris pour y remédier ?

### 3. Illuminations de Noël.

Les guirlandes et décorations sont pratiquement toutes installées dans la Grande Rue. Est-ce si difficile d'envisager les choses autrement, avec une mise valeur des entrées de ville par exemple, sans oublier les quartiers entiers qui n'ont pas la moindre décoration ?

### 4. Terrain en site classé joutant la ferme du Vintué.

Au moment où la Commune s'apprête à reprendre d'autres voies et équipements de la ZAC, qu'en est-il des engagements pris par l'aménageur que vous aviez rappelés en Conseil municipal : remise en état, reboisement et cession à la commune ?